



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
05/07/2023

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 05  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

==--==

**Travaux de création  
d'un réseau  
d'assainissement**

**Modification du marché  
n°2**

En l'an deux mille vingt-trois et le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

**Présents :**

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José adjoint, Mme OHN Christiane, conseillère municipale à M. ANGULO José adjoint, M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

**Absent(s) :** M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** M. REDONDO Simon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que la Ville de Céret possède la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire et que dans ce cadre, la collectivité porte les travaux de création d'un réseau d'assainissement, Chemin Sainte Marguerite ;

CONSIDERANT que pour réaliser cette opération, la Ville de Céret a lancé un marché public de travaux et qu'à l'issue de la consultation, le groupement SOL FRERES/FABRE FRERES a été choisi, pour un montant total de 452 358,80 € HT soit 542 830,56 € TTC et pour un délai global de 4 mois ;

CONSIDERANT que la première phase de travaux a démarré le 20 mars 2023 ;

CONSIDERANT que des travaux de fonçage été nécessaire ;

CONSIDERANT qu'un avenant n°1 d'augmentation du montant a été autorisé par le Conseil Municipal par délibération n°77/2023 du 12 avril 2023 ;

CONSIDERANT que le montant du marché de travaux a évolué à un montant total de 464 358,80 € HT soit 557 230,56 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 2,15 % pour un délai global de 4 mois ;

CONSIDERANT que les travaux de fonçage ont été effectué et que ceux-ci ont un coût moindre que le prévisionnel ;

CONSIDERANT une diminution du marché de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

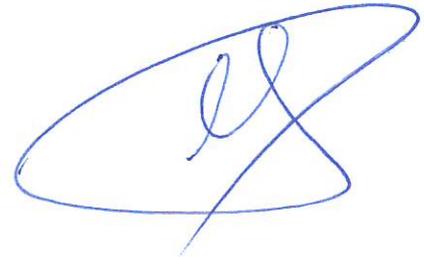
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la modification n°2 du marché de travaux, tout acte utile et prendre toutes les décisions relatives à son exécution.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**Le secrétaire de séance,**  
**REDONDO Simon**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.